Race Walking
La Marche Athlétique
Marcha Atlética

2010–2011

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF ATHLETICS FEDERATIONS
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES FEDERATIONS D'ATHLETISME
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE FEDERACIONES DE ATLETISMO

La Marche Athlétique
L'organisation
d'une épreuve de Marche

Un guide pour les Juges,
les Officiels, les Entraîneurs
et les Athlètes

FRANÇAIS

6ème édition Octobre 2010

IAAF Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme

CONSEIL DE L'IAAF

PRÉSIDENT
Lamine DIACK (Sénégal)

PREMIER VICE-PRÉSIDENT
Sergey BUBKA (Ukraine)

VICE-PRÉSIDENTS
Robert HERSH (Etats-Unis d'Amérique)
Sebastian COE (Grande-Bretagne et I.N.)
Dahlan AL-HAMAD (Qatar)

TRÉSORIER HONORAIRE
Jean POCZOBUT (France)

MEMBRES INDIVIDUELS
William BAILEY (Australie)*
Valentin BALAKHNICHEV (Russie)
Pauline DAVIS-THOMPSON (Bahamas)
Helmut DIGEL (Allemagne)
Nawal EL MOUTAWAKEL (Maroc)
Roberto GESTA DE MELO (Brésil)*
Abby HOFFMAN (Canada)
Alberto JUANTORENA DANGER (Cuba)
Hamad KALKABA MALBOUM (Cameroun)*
Suresh KALMADI (Inde)*
Ilkka KANERVA (Finlande)
Isaiah F. KIPLAGAT (Kenya)
Chaoyi LUO (R.P. de Chine)
Neville McCOOK (Jamaïque)*
César MORENO BRAVO (Mexique)
José María ODRIOZOLA (Espagne)
Jung-KI PARK (Corée)
Anna RICCARDI (Italie)
Katsuyuki TANAKA (Japon)
Hansjörg WIRZ (Suisse)*

* Représentant continental

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Pierre WEISS (France)

SOMMAIRE

1.	Comité de Marche de l'IAAF	»	47
2.	Introduction	»	48
3.	Article 230 – Marche Athlétique	»	50
4.	Jugement	»	55
5.	Résumé des fonctions des Juges	»	57
6.	Positionnement des Juges	»	58
7.	Positionnement pour le jugement sur route	»	58
8.	A faire et à ne pas faire dans le Jugement	»	60
9.	Le Juge-Chef	»	62
10.	Résumé des fonctions du Chef Juge	»	64
11.	Le Secrétaire	»	66
12.	Résumé des fonctions du Secrétaire	»	68
13.	Tableau de report des cartons rouges	»	69
14.	Collecte electronique des données et Tableau de report des cartons rouges	»	71
15.	Compétitions de Marche Athlètique Principales Directives Techniques	»	74

COMITÉ DE MARCHE DE L'IAAF

Chairman	Maurizio DAMILANO (ITA)
Members	Khaled AMARA (TUN) Robert R. BOWMAN (USA) Sari Myriam ESSAYAH (FIN) Fumio IMAMURA (JPN) Viacheslav KRASNOV (RUS) Peter MARLOW (GBR) Fausto MENDOJA CAJAS (ECU) Gabriel ROLDAN OLVERA (MEX) Luis SALADIE (ESP) Jane SAVILLE (AUS) Shande YANG (CHN)

Termes de Référence

Responsabilité générale

1. Le Comité de Marche conseillera l'IAAF d'une manière générale sur tous les sujets relatifs à la Marche

Obligations et activités spécifiques

2. Le Comité de Marche remplira les obligations et assumera les activités spécifiques suivantes:
   (a) émettre des recommandations à l'attention du Conseil dans le domaine de la politique des compétitions de Marche dans Athlétisme;
   (b) accorder, de manière régulière, toute son attention aux Règles et à la Réglementation des Compétitions, dans la mesure où elles se rapportent à la Marche et émettre des recommandations à l'attention du Conseil;
   (c) accorder, de manière régulière, toute son attention aux normes techniques des Championnats de Marche de l'IAAF et émettre des recommandations à l'attention du Conseil;
   (d) entretenir le contact et se concerter avec les autres Comités et Commissions pour les questions relatives à la Marche, le cas échéant;
   (e) proposer la publication et la mise à jour de manuels, d'ouvrages et autres documents écrits portant sur la Marche;
   (f) promouvoir, encourager et soutenir le développement de la Marche au niveau planétaire.

INTRODUCTION

De nombreuses années se sont écoulées depuis que le premier guide IAAF pour les juges de Marche a été édité. Depuis, la marche s'est considérablement développée.

Cette mise à jour du livret de l'IAAF sur le jugement et l'organisation de la marche fait suite au congrès de l'IAAF de Berlin où des changements dans les règlements et l'organisation ont été adoptés.

Le Tableau des juges de marche internationaux permet maintenant aux principaux juges de marche d'avoir une meilleure expérience des compétitions internationales de haut niveau. Cette nouvelle politique a aidé au recrutement de nouveaux juges dans les différents continents.

Ces dernières années, il a été encourageant de voir comment chacun a joint ses forces dans un effort bien coordonné pour soutenir la marche. Des remerciements particuliers vont au Conseil de l'IAAF qui a toujours soutenu les changements dans l'organisation et le jugement des compétitions de marche.

Ces progrès sont le résultat des travaux continus qui ont été menés à tous les niveaux, particulièrement grâce au programme éducatif du Service aux Fédérations Membres de la IAAF avec la coopération du Comité de marche de l'IAAF.

L'expérience personnelle, particulièrement par la participation directe aux épreuves de marche de tous niveaux, est essentielle à un panel de juges visant à assurer le meilleur contrôle des compétitions de marche tandis que l'évaluation périodique et l'éducation des juges garantit que le contact avec l'évolution de la discipline n'est pas perdu. En outre la possibilité accrue pour les juges de profiter des occasions de juger est fondamentale pour assurer la continuité nécessaire et la rénovation des différents panels internationaux, ainsi que leur participation aux colloques et aux séminaires d'évaluation.

Ce livre n'est pas exclusivement destiné aux juges - il est aussi pour les athlètes qui devraient avoir une certaine compréhension de ce que le juge recherche - pour l'entraîneur qui doit chercher tous les moyens possibles afin de s'assurer que son athlète marche correctement - et pour les fans irréductibles de l'athlétisme qui cherchent à améliorer davantage encore leur connaissance du sport que nous affectionnons tous.

Nos remerciements s'adressent aux membres du Comité de Marche de l'IAAF qui ont contribué à ce fascicule par leurs commentaires et conseils utiles. Ce livret aidera sûrement à améliorer les normes de jugement, améliorant de ce fait les compétitions de marche et le sport de la marche dans le monde entier.

Olga Kaniskina, Championne Olympique 2008, Championne du Monde 2007-2009.
(Getty Images)

FRANÇAIS

EXTRAIT DES RÈGLES DES COMPÉTITION 2010-2011
Régle 230
MARCHE ATHLÉTIQUE

Définition de la Marche Athlétique

1. La Marche Athlétique est une progression de pas exécutés de telle manière que le marcheur maintienne un contact avec le sol sans qu'il ne survienne aucune perte de contact visible (pour l'oeil humain). La jambe avant doit être tendue (c'est-à-dire que le genou ne doit pas être plié) à partir du moment du premier contact avec le sol jusqu'à ce qu'elle se trouve en position verticale.

Jugement

2. (a) Les Juges de Marche désignés devront élire un Chef-Juge, s'il n'en a pas été nommé un auparavant.
   (b) Tous les Juges opéreront indépendamment les uns des autres et leurs jugements seront basés sur des observations visuelles.
   (c) Dans les compétitions disputées selon la règle 1.1(a), tous les Juges seront des Juges de Marche Internationaux. Dans les compétitions disputées selon la règle 1.1(b), (c), (e), (f), (g) et (j), tous les Juges seront soit des Juges de Marche Continentaux soit des Juges de Marche Internationaux.
   (d) Dans les épreuves sur route, il devrait normalement y avoir un minimum de six Juges et un maximum de neuf, y compris le Chef-Juge.
   (e) Pour les épreuves sur piste, il devrait normalement y avoir six Juges, y compris le Chef-Juge.
   (f) Pour les compétitions organisées selon la règle 1.1(a) de l'IAAF, un seul Juge de chaque pays peut officier.

Chef-Juge

3. (a) Dans les compétitions disputées selon la règle 1.1(a), (b), (c), (d) et (f), le Chef-Juge a le pouvoir de disqualifier un athlète à l'intérieur du stade quand l'épreuve se termine dans le stade, ou dans les derniers 100m de l'épreuve lorsqu'elle n'a lieu que dans le stade ou sur la route, lorsque, de par son mode de progression, il enfreint la règle 230.1, et ceci quel que soit le nombre de cartons rouges que le Chef-Juge a reçu pour cet athlète. Un athlète disqualifié par le Chef-Juge dans ces circonstances aura le droit de terminer la course. Il sera informé de sa disqualification par le Chef-Juge ou par un Chef-Juge Adjoint qui lui montrera un panneau rouge dès que possible après que l'athlète aura fini sa course.
   (b) Le Chef-Juge agira en qualité d'officiel supervisant la compétition et ne pourra agir en qualité de Juge que dans le cas prévu à la règle 230.3(a) et

dans les compétitions selon la règle 1.1(a), (b), (c), (d) et (f). Dans les compétitions selon la règle 1.1(a), (b) (c) et (f), deux Chefs-Juges Adjoints ou plus seront désignés. Le(s) Chef(s)-Juge(s) Adjoint(s) aidera(ont) uniquement à la notification des disqualifications et n'agira(ont) pas en qualité de Juge de Marche.

(c) Dans toutes les compétitions organisées selon la règle 1.1(a), (b), (c) et (f), un officiel responsable du Tableau d'Affichage et un Secrétaire du Chef-Juge devront être désignés.

Mise en garde

4. Les athlètes doivent être prévenus lorsque par leur mode de progression, ils risquent de ne pas respecter la règle 230.1: un panneau jaune, marqué de chaque côté du symbole de l'irrégularité, leur sera montré. Un athlète n'aura pas droit à une deuxième mise en garde par le même Juge pour la même infraction. Le juge qui a mis en garde un athlète doit en informer le Chef-Juge après la compétition.

Cartons Rouges

5. Lorsqu'un Juge remarque qu'un athlète enfreint la règle 230.1 en perdant le contact de manière visible avec le sol ou en pliant le genou lors de la compétition, à quelque moment que ce soit, le Juge enverra un carton rouge au Chef-Juge.

Disqualification

6. (a) Lorsque trois cartons rouges de trois Juges différents auront été envoyés au Chef-Juge pour le même athlète, ce dernier sera disqualifié et informé de cette disqualification par le Chef-Juge ou un Chef-Juge Adjoint qui lui montrera un panneau rouge. L'absence de notification rapide n'entraînera pas la requalification d'un athlète disqualifié.

(b) Dans toutes les compétitions, soit directement contrôlées par l'IAAF, soit ayant fait l'objet d'une autorisation d'organisation de l'IAAF, les cartons rouges de deux Juges de la même nationalité n'auront, en aucun cas, le pouvoir de disqualification.

(c) Dans les épreuves sur piste, un athlète qui est disqualifié doit immédiatement quitter la piste et dans les épreuves sur route, il doit, immédiatement après avoir été disqualifié, enlever les dossards distinctifs et quitter le parcours. Tout athlète disqualifié qui ne quitte pas le parcours ou la piste sera passible d'une sanction disciplinaire supplémentaire conformément aux règles 60.4(f) et 145.2.

(d) Un ou plusieurs Tableaux d'Affichage doivent être placés sur le parcours et près de l'arrivée pour tenir les athlètes informés du nombre de cartons rouges qui ont été envoyés au Chef-Juge pour chaque athlète. Le symbole de chaque infraction devra également figurer sur le Tableau d'Affichage.

(e) Pour toutes les compétitions organisées selon la règle 1.1(a), les Juges doivent utiliser des systèmes informatiques portables avec capacité de transmission sans fil pour communiquer tous les cartons rouges au Secrétaire du Chef-Juge et au(x) Tableau(x) d'Affichage. Pour toutes les autres compétitions, dans lesquelles on n'utilise pas un tel système, le Chef-Juge communiquera au Juge-Arbitre, immédiatement après la fin de l'épreuve, l'identité de tous les athlètes disqualifiés en vertu de la Règle 230.3(a) ou 230.6(a), avec le numéro de dossard, l'heure de la notification et les infractions; la procédure sera la même pour tous les athlètes ayant reçu des cartons rouges.

Le Départ

7. Le départ de l'épreuve sera donné par un coup de feu. Les commandements et la procédure pour les épreuves de plus de 400m seront utilisés (règle 162.3). Pour les épreuves comportant un grand nombre d'athlètes, il devrait être donné un avertissement cinq minutes, trois minutes et une minute avant le départ.

Sécurité et Médical

8. (a) Le Comité Organisateur d'épreuves de marche sur route doit assurer la sécurité des athlètes et des officiels. Pour les compétitions organisées selon la règle 1.1(a), (b), (c) et (f), le Comité Organisateur devra s'assurer que les routes utilisées pour la compétition sont fermées à la circulation motorisée dans les toutes les directions.
   (b) Pour les compétitions organisées selon la règle 1.1(a), (b), (c) et (f), le départ des épreuves de marche sur route sera prévu à une heure telle que les marcheurs finissent à la lumière du jour.
   (c) Un examen médical manuel effectué pendant le déroulement d'une épreuve par le personnel médical désigné par le Comité Organisateur et identifié par des brassards, des vestes ou des moyens similaires distinctifs, ne sera pas considéré comme une aide.
   (d) Un athlète doit immédiatement se retirer de l'épreuve si l'ordre lui en est donné par le Délégué Médical ou par un membre du personnel médical officiel.

Rafraîchissement/Epongement et Postes de Ravitaillement

9. (a) De l'eau et d'autres rafraîchissements appropriés seront disponibles au départ et à l'arrivée de toutes les courses.
   (b) Pour toutes les épreuves jusqu'à 10km inclus, des postes de rafraîchissement/épongement où uniquement de l'eau sera fournie, seront disposés à des intervalles appropriés, si les conditions météorologiques le justifient. *Note:* On peut également installer des Postes de brumisation lorsque cela

paraîtra souhaitable compte tenu de l'organisation et/ou du climat.

(c) Pour toutes les épreuves de plus de 10km, des postes de ravitaillement seront disponibles à chaque tour. De plus, des postes de boisson/éponge-ment, où unique ment de l'eau sera fournie, seront placés environ à mi-chemin entre les postes de ravitaillement ou plus fréquemment si les conditions météorologiques le justifient.

(d) Des rafraîchissements, qui peuvent être fournis par le Comité Organisateur ou par les athlètes, seront disponibles aux postes de ravitaillement de manière à être aisément accessibles aux athlètes ou à être mis dans leurs mains par des personnes autorisées.

(e) Un athlète qui se procure des rafraîchissements à un endroit situé hors des postes de ravitaillement prévus pour cela est passible d'une disqualification qui lui sera infligée par le Juge-Arbitre.

(f) Pour les compétitions organisées selon la règle 1.1(a), (b), (c) et (f), deux officiels au maximum de chaque pays peuvent se placer derrière les tables de ravitaillement. Lorsqu'un athlète prend des rafraîchissements, un officiel ne peut en aucune circonstance courir à côté de lui.

Les Parcours sur Route

10. (a) Lors des compétitions organisées selon la règle 1.1 (a), le circuit ne devra pas être supérieur à 2,5 km, ni inférieur à 2 km. Pour toutes les autres compétitions le circuit ne devra pas être supérieur à 2,5 km, ni inférieur à 1km. Pour les épreuves dont le départ et l'arrivée se déroulent dans le stade, le circuit devrait se situer le plus près possible du stade.

(b) Les épreuves sur route seront mesurées conformément à la règle 240.3.

La Conduite de l'Epreuve

11. Dans les épreuves de 20km et plus, un athlète peut quitter le parcours ou la piste, avec l'autorisation et sous la surveillance d'un officiel, pourvu que, ce faisant, il ne réduise pas la distance à parcourir.

12. Si le Juge-Arbitre est convaincu, sur le rapport d'un Juge ou d'un Commissaire ou autrement, qu'un athlète a quitté le parcours marqué réduisant ainsi la distance à parcourir, ce dernier sera disqualifié.

Alex Schwazer, Champion Olympique 2008 (Photo Getty Images)

JUGEMENT

Le rôle d'un Juge de Marche est de s'assurer qu'aucun compétiteur ne soit autorisé à finir une course sans avoir respecté la définition de la Marche Athlétique spécifiée dans la Règle 230 de l'IAAF.

Chaque Juge de Marche doit regarder chaque compétiteur, s'assurant qu'ils sont en position de voir pour juger que le compétiteur marche correctement. Si, de l'opinion du Juge, en se basant sur ses propres observations, un compétiteur risque d'enfreindre la Règle 230, alors le Juge doit mettre le compétiteur en garde. En d'autres mots, si le Juge croit que le compétiteur semble perdre contact avec le sol, ou qu'un compétiteur risque de ne pas tendre la jambe qui avance comme cela est requis dans la Règle 230, alors le Juge doit avertir le compétiteur avec une palette jaune illustrant l'infraction.

Un Juge ne peut mettre en garde chaque compétiteur qu'une fois par infraction, c'est-à-dire perte de contact ou jambe qui avance non tendue au moment du premier contact au sol jusqu'à la position verticale. Chaque juge doit enregistrer toutes les mises en garde données; avec le numéro de dossard du compétiteur, l'infraction et l'heure où l'avertissement a été donné.

Si un juge décide qu'un compétiteur enfreint définitivement la définition de la Marche telle qu'elle est décrite dans la Règle 230, le Juge doit enregistrer l'infraction sur un carton rouge et l'envoyer au Secrétaire pour affichage. Une fois qu'un Juge a rempli un carton rouge pour un compétiteur, alors ce dernier n'est plus en course en ce qui concerne ce Juge. Un Juge ne peut pas envoyer un carton rouge une deuxième fois pour un compétiteur et ils ne peuvent plus mettre en garde cet athlète une fois qu'ils lui ont donné un carton rouge.

Lorsqu'il remplit un carton rouge pour un compétiteur, le Juge n'est pas autorisé à communiquer cette décision de quelque manière que ce soit au compétiteur concerné. Le Juge doit remplir un carton rouge en indiquant l'épreuve, la date, l'heure à laquelle le carton a été rempli, le numéro de dossard de l'athlète, l'infraction (ex perte de contact ou genou fléchi), et pour finir sa signature (celle du Juge). Ce carton doit être transmis aussi rapidement que possible au Secrétaire.
Les juges doivent garder un enregistrement de tous les cartons qu'ils lui envoient.

Mis à part le Chef-Juge, les Juges doivent prendre en compte les points suivants:

(a) Un juge ne doit juger que dans la zone qui lui a été désignée par le Chef-Juge.
(b) Un juge ne doit pas converser avec les autres, en dehors du Chef Juge, au sujet du jugement des compétiteurs dans la course.
(c) Un juge ne peut quitter son poste sans permission et ne doit pas considérer que la course est terminée tant que le dernier compétiteur n'a pas terminé l'épreuve.

(d) Un juge doit arriver au moins 45 minutes avant l'épreuve et doit se présenter au Chef-Juge
(e) Après la fin de l'épreuve, les Juges doivent remettre leur rapport complet au Chef Juge qui informera les Juges lorsqu'ils pourront partir. Cela est nécessaire car le témoignage d'un Juge peut être demandé en cas de litige.
(f) Il doit être précisé qu'un Juge devrait, dans la mesure du possible, donner une mise en garde à un athlète avant de lui mettre un carton rouge.

Le nombre de Juges requis pour les épreuves est le suivant:

En salle	Piste de 200m – jusqu'à cinq (dont le Chef Juge).
En plein air	Piste de 400m – jusqu'à six (dont le Chef-Juge).
Parcours sur Route	Boucle de 1 à 2.5km – en fonction de la taille et de la forme du parcours, un minimum de six et un maximum de neuf juges (dont le Chef-Juge)

A titre indicatif, pour les épreuves sur piste, les Juges doivent être placés un dans chaque virage et un/deux dans chaque ligne droite. Pour un circuit sur route, le même système sera utilisé.
Pour toutes les courses, il est recommandé que le Chef Juge et un nombre adéquat d'autres Juges se placent vers la ligne d'arrivée, ou au moins dans les derniers 100m. Tout jugement est porté sur des bases individuelles et les Juges ne doivent jamais être placés par paire.

RESUME DES FONCTIONS DES JUGES

(a) Etre disponible au moins 45 minutes avant l'heure prévue du départ.
(b) Rencontrer et élire le Chef Juge si ce n'est déjà fait, au moins 30 minutes avant le départ.
(c) Suivre les instructions reçues du Chef Juge.
(d) Mettre en garde un compétiteur qui est en danger d'enfreindre les règles et enregistrer cette mise en garde.
(e) Remplir un carton rouge pour un compétiteur qui enfreint les règles.
(f) Compléter précisément la carte de Jugement et la faire passer au Chef Juge ou au Secrétaire.
(g) Faire son rapport auprès du Chef Juge après l'épreuve et vérifier que tous les cartons rouges ont bien été reçus.
(h) Etre disponible après la course pour répondre à toutes les questions du Chef Juge.

Palettes de mise en garde (Jaunes) et de disqualification (Rouge)

POSITIONNEMENT DES JUGES

Un juge doit prendre une position qui lui permette d'avoir une vision claire sur les jambes des compétiteurs. Pour les épreuves sur piste, la position idéale est à l'extérieur des couloirs où la lice ne gênera pas la vision sur les pieds des compétiteurs. Pour les épreuves sur route, le Juge doit, où c'est possible, se mettre en position là où il peut voir clairement le contact avec la surface de la route. Une autre bonne position de jugement est celle qui forme un angle de 45 degrés par rapport au concurrent qui se rapproche du Juge.
Les emplacements clé où le compétiteur risque le plus d'enfreindre les règles sont:

(a) durant l'accélération au départ;
(b) en dépassant un autre concurrent;
(c) durant le sprint final, et
(d) au milieu d'un groupe.

POSITIONNEMENT POUR LE JUGEMENT SUR ROUTE

Le positionnement des juges indiqué sur la carte qui suit, est recommandé pour les circuits de 2km à 2.5km pour lesquels huit Juges sont nécessaires pour couvrir le parcours de manière adéquate. Le nombre spécifique de Juges pour officier correctement dépend de la forme du parcours. Les positions des Juges sont indiquées par les nombres de 1 à 8 (ou des lettres) et CJ représente le Chef Juge.

Les zones qui sont importantes à observer sur route sont:
1. les zones de demi-tour
2. les zones en côte
3. les virages serrés
4. les postes de ravitaillement et de secours

Plan du Circuit et positions des juges sur route.
Championnats du Monde d'Athlétisme d'Osaka, 2007.

FRANÇAIS

A FAIRE ET A NE PAS FAIRE DANS LE JUGEMENT LORSQUE L'ON JUGE

(a) En cas de doute, il bénéficie au compétiteur.
(b) Ne croyez pas que ce qui distingue le bon Juge est le nombre de cartons rouges qu'il remplit. Un bon Juge est celui qui permet aux plus grand nombre de compétiteurs de finir la course en faisant un usage judicieux des mises en garde avant que l'infraction des règles n'ait lieu.
(c) Si vous vous faites une opinion, agissez immédiatement.
(d) Si vous mettez en garde un compétiteur, assurez-vous qu'il puisse voir votre plaquette.
(e) Ne jugez pas à partir d'un véhicule en mouvement.
(f) Rappelez-vous que ce que les compétiteurs font un jour, n'est pas ce qu'ils feront une prochaine fois. Si un compétiteur est disqualifié aujourd'hui, ne le préjugez pas pour une prochaine course.
(g) Ne pas se laisser influencer par les opinions extérieures. Vous avez le contrôle de votre section du parcours ou de la piste, donc prenez vos propres décisions.
(h) Evitez d'entrer en conversation pendant la course avec les autres Juges ou les spectateurs. Vous vous devez d'agir en toute indépendance.
(i) Ne portez pas d'intérêt aux positions ou au classement des membres d'une équipe quelle qu'elle soit.
(j) Ne donnez aucune information à aucun compétiteur sur le déroulement de la course.
(k) Agissez impartialement selon le code d'éthique de l'IAAF.
(l) Remplissez vos cartons rouges clairement, afin qu'il n'y ait pas de confusion possible quand ils seront reçus par le Chef Juge ou le Secrétaire.
(m) Pour les courses sur piste, jugez si possible, depuis les couloirs extérieurs.
(n) Lorsque vous jugez, restez professionnel et ne courez pas à côté des marcheurs.
(o) Ne jugez pas en vous allongeant sur la piste ou sur la route.
(p) N'utilisez aucun outil de communication (ex. téléphone mobile/appareil photo ou vidéo) durant la compétition, sauf si spécifiquement requis pour l'épreuve.

LE CHEF JUGE

La première tâche du Chef Juge est de s'assurer qu'il a tout ce qu'il faut pour remplir ses fonctions avant et pendant la course. Avant la course, il est nécessaire d'étudier le parcours et de trouver la bonne position pour chaque Juge. Les fiches de rapport des Juges, les cartons rouges des Juges et les feuilles récapitulatives de Jugement doivent être préparées.

L'équipe des Juges doit être informée des aspects techniques importants des épreuves, particulièrement ceux qui pourraient affecter le jugement. Cela est fait suffisamment en avance de la course, laissant suffisamment de temps aux Juges pour prendre leur position avant le départ de celle-ci. Les Juges recevront un numéro, qui correspondra à leur position sur le parcours. Ce numéro servira également à identifier chaque Juge sur leurs cartons rouges et sur leur Feuille Récapitulative de Jugement.

Chaque juge doit recevoir une carte du parcours et toutes les informations sur les officiels impliqués dans l'épreuve de Marche Athlétique. Tous les Juges devraient également recevoir l'équipement nécessaire, i.e. l'uniforme, le badge ou le brassard, les fiches, les cartons rouges, la palette jaune et un crayon ou un stylo en état de marche. En cas de météo défavorable, ils doivent également avoir les moyens de se garder eux-mêmes et leurs documents au sec.

Les Juges doivent être présentés au Secrétaire et aux collecteurs de cartons si nécessaire et connaître la position du Secrétaire sur le parcours. Le Chef Juge doit alors faire son rapport au Juge Arbitre pour confirmer que l'équipe de juges est en place.

Normalement, le Chef Juge est positionné sur ou non loin de la ligne d'arrivée durant la course, particulièrement sur les circuits en boucle. Cela dépendra en grande partie du système de communication utilisé entre le Chef Juge, l'Assistant du Chef Juge et le Secrétaire.

Il y a plusieurs modes de communications qui peuvent être mis en place entre le Chef Juge et les Juges. Sans aucun doute, le facteur important est la transmission des cartons rouges des Juges au Chef Juge et au Secrétaire. Cela doit se faire le plus rapidement possible. Il n'y a rien de pire que d'avoir à disqualifier un compétiteur après qu'il ait franchi la ligne d'arrivée. Le moyen de communication le plus efficace est un Chef Juge et un Secrétaire sur une position fixe et chaque Juge disposant d'un coureur/cycliste/patineur pour transmettre les cartons au Secrétaire quand ils sont remplis. Une fois le carton transmis au Secrétaire, le "coureur" doit retourner immédiatement auprès du Juge. A la réception du carton rouge, le Secrétaire doit d'abord examiner le carton pour voir s'il est correctement rempli. Si le carton n'est pas correct, que ce soit le numéro de dossard de l'athlète, l'heure, la raison et l'identification du Juge, il doit être retourné au Juge dont il provient. Le Chef Juge ne peut entreprendre aucune action tant qu'il n'a pas reçu un carton correct.

Après avoir contrôlé que le carton rouge a été correctement rempli, le Secrétaire entrera l'information sur la Feuille Récapitulative de Jugement. Le Secrétaire informera immédiatement le Chef Juge quand trois cartons rouges auront été enregistrés pour un compétiteur particulier. Le Chef Juge ou le l'Assistant du Chef Juge doit alors, dès que possible, disqualifier ce compétiteur.

Avant que cette notification ne se transforme en acte, le Chef Juge doit avoir reçu les cartons (au moins trois) du Secrétaire pour vérifier les points suivants :

1. Tous les cartons sont correctement remplis.
2. Tous les cartons sont pour le même compétiteur.
3. Chaque carton provient d'un Juge différent.

Quand le compétiteur à disqualifier s'approche du Chef Juge, celui-ci doit agir clairement en tenant le signe DQ rouge au niveau de son épaule devant le compétiteur en faute. Il faut faire attention de ne pas gêner les autres compétiteurs.

Immédiatement après la course, dès que le Chef Juge est certain de ne plus recevoir de nouveaux cartons rouges, le Chef Juge et le Secrétaire doivent contrôler la Feuille Récapitulative de Jugement et rapporter toutes les disqualifications au Juge Arbitre. Le résultat de la course ne peut pas être déclaré tant que tout cela n'a pas été fait.

Peu de temps après la couse, le Chef Juge et les autres Juges devraient se réunir pour discuter de la course. Les cartes d'enregistrement des Juges doivent être collectées et un contrôle doit être fait pour s'assurer qu'aucun carton rouge n'a été omis.

Dans les compétitions régies par les Règles 1(a), (b), (c), (d), le Chef Juge a le pouvoir de disqualifier un athlète dans les derniers 100m de la course/du parcours, quand leur mode de progression est clairement en infraction avec le paragraphe 1 de la Règle 230, sans tenir compte du fait que l'athlète ait déjà reçu ou non de cartons rouges.

Pour les compétitions régies par la Règle 1 (a), (b) et (c) de l'IAAF, deux, voire plus, Assistants du Chef Juge peuvent être désignés. Les Assistants du Chef Juge sont là pour assister dans la notification des disqualifications mais ne doivent pas intervenir en tant que Juges de Marche.

IAAF Athletics

RACE WALKING

JUDGE RECORD

Bib N°	Caution		Red Card	
	<	~	<	~

Bib N°	Caution		Red Card	
	<	~	<	~

Judge N°

Signature

Event

Distance

Date & Place

FICHE INDIVIDUELLE DE JUGEMENT

FRANÇAIS

RESUME DES FONCTIONS DU CHEF JUGE

(a) Conduire une réunion pré-course pour assigner aux Juges leurs emplacements de jugement respectifs et expliquer la procédure de jugement utilisée pendant la course.
(b) S'assurer que tous les Juges disposent d'un matériel de jugement correct.
(c) En cas de présence d'un ou plusieurs Assistant(s) du Chef Juge pour aider à la notification des disqualifications, leur assigner des positions stratégiques sur le parcours et s'assurer qu'ils sont en communication constante avec le Chef Juge et le Secrétaire durant la course. Quand un Assistant du Chef Juge notifie un compétiteur disqualifié, cette information doit être communiquée aussi tôt que possible au Secrétaire et au Chef Juge.
(d) Travailler étroitement avec le Secrétaire pour s'assurer que tous les cartons rouges sont complets et correctement enregistrés.
(e) Notifier les compétiteurs de leur disqualification aussi tôt que possible, après avoir vérifié qu'il y a trois cartons rouges de trois Juges différents enregistrés.
(f) S'assurer que le Tableau de Report des Cartons Rouges est utilisé correctement durant la course. Le troisième carton rouge doit être porté au tableau même si le Chef Juge et l'Assistant Chef Juge n'ont pas notifié sa disqualification à l'athlète.
(g) Contrôler avec le Juge Arbitre de la course que les résultats officiels sont corrects et s'assurer que les Fiches Récapitulatives de Jugement sont disponibles pour toutes les équipes.
(h) Conduire une réunion post-course avec le groupe des Juges pour revoir la course, présenter les Fiches Récapitulatives de Jugement pour analyser et discuter tous les problèmes.
(i) Un rapport de la compétition qui inclut au minimum les Fiches Récapitulatives de Jugement et le formulaire d'évaluation des Juges, doit être envoyé au siège social de l'organisme dirigeant approprié (i.e. l'IAAF pour les compétitions régies par la Règle 1.1 (a) de l'IAAF).

Judge's Red Card	IAAF Athletics
Distance:	km.
Men/Women	
Judge's No.:	
Bib Number	
Reason: (fill the time where the case)	~ Hour Minute < Hour Minute
Judge's Signature:	

CARTON ROUGE

FRANÇAIS

LE SECRETAIRE

Le Secrétaire est important pour le Chef Juge, particulièrement lors des épreuves majeures. Les principales fonctions du Secrétaire sont de recevoir tous les cartons provenant des Juges et de les enregistrer sur la Fiche Récapitulative de Jugement et de s'assurer que les cartons rouges figurent sur le Tableau. Le Secrétaire informe le Chef Juge quand un compétiteur a reçu trois cartons rouges de trois juges différents. Le Secrétaire doit montrer les trois (voire plus) cartons rouges quand il informe le Chef Juge de la disqualification. Le Chef Juge ne discute pas de la compétition avec le Secrétaire.

La Fiche Récapitulative de Jugement est le document officiel de la course. Il est donc important qu'elle soit PRECISE. A la fin de la course, les cartes individuelles de jugement de chaque Juge sont collectées et tous les avertissements et cartons rouges sont ajoutés sur la Fiche Récapitulative de Jugement. Il est important d'indiquer l'heure à laquelle chaque carton rouge a été rempli et l'heure à laquelle la disqualification d'un compétiteur a été appliquée. L'équipe de Juges doit recevoir une copie de la Fiche Récapitulative de Jugement. De plus, cette Fiche doit être

Secrétaires aux Championnats du Monde de Berlin 2009.

FEUILLE RECAPITULATIVE DE JUGEMENT

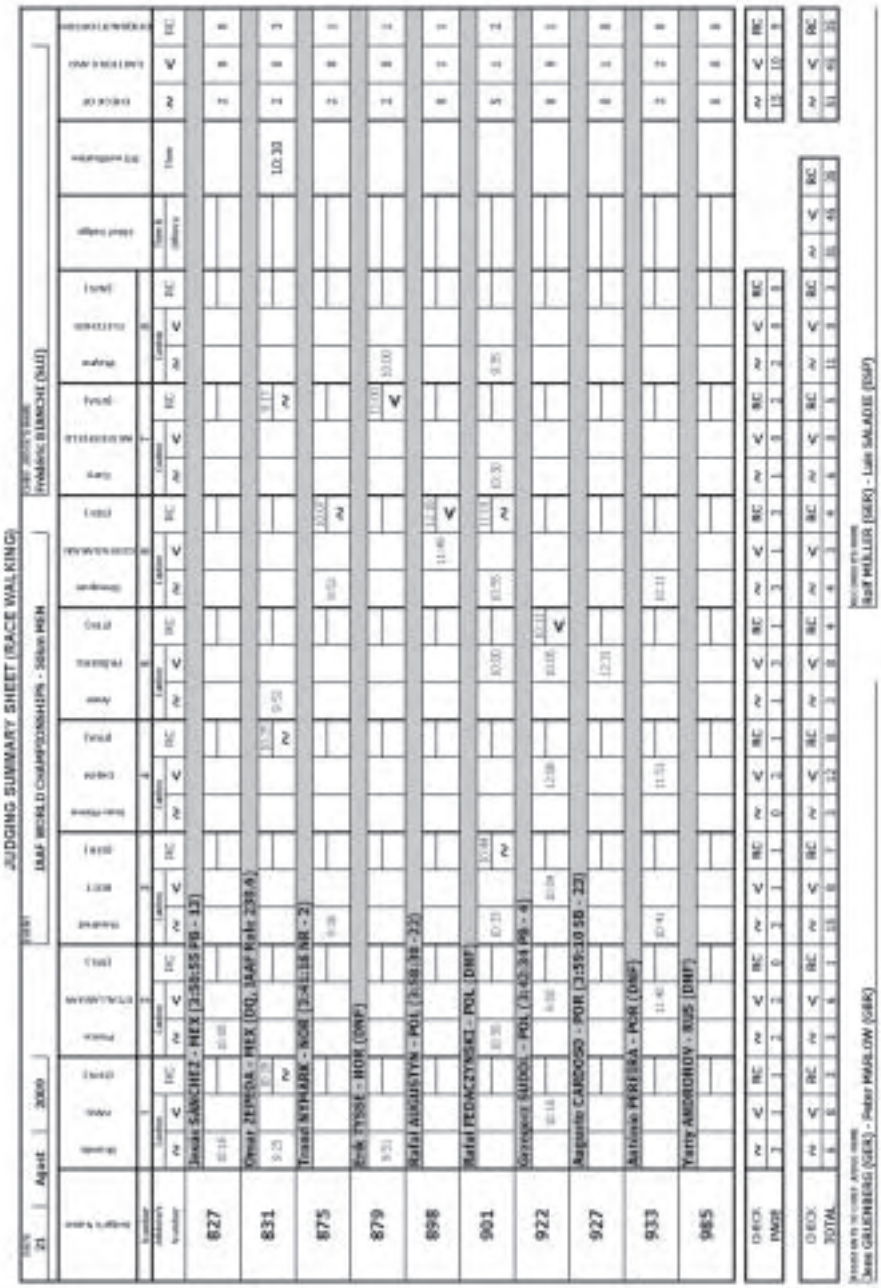

JUDGING SUMMARY SHEET (RACE WALKING)

DATE 21 Août 2000	TIME	IAAF World Championships - Sydney 2000	DISTANCE 20 km	EVENT Women's Race Walk

Athlete number	Athlete name	Judge 1	Judge 2	Judge 3	Judge 4	Judge 5	Judge 6	Judge 7	Time	Penalty points	Judge 8	Judge 9	Judge 10
827	Jesús SANCHEZ - MEX [2:55:55 PB - 13]												
831	Omar ZEPEDA - MEX (DQ, IAAF Rule 230.A)								10:33				
875	Tomasz NYMARK - NOR [3:41:16 NR - 2]												
879	Erik TYSSE - NOR (DNF)												
898	Rafal AUGUSTYN - POL [2:58:18 - 22]												
901	Rafal RODACZYNSKI - POL (DNF)												
922	Grzegorz GUDOL - POL [3:43:34 PB - 4]												
927	Augusto CAMPOSO - POR [3:59:10 SB - 23]												
933	Antonio PEREIRA - POR (DNF)												
985	Yerry ANDROHOV - RUS (DNF)												
CHECK MADE													
CHECK TOTAL													

Judge GRUENBERG (USA) - Peter MARTIN (GBR)

Judge HEILIG (GER) - Luis SALAZAR (ESP)

FRANÇAIS

distribuée à toutes les personnes impliquées, telles que le Délégué Technique, le Comité d'Organisation Local, les médias par le biais du TIC (NdT : Technical Information Center / Centre d'Information Technique).

RESUME DES FONCTIONS DU SECRETAIRE

(a) Collecter les cartons rouges des Juges et reporter l'information sur la Fiche Récapitulative de Jugement
(b) Notifier les cartons rouges à l'opérateur du Tableau de Report des Cartons Rouges
(c) Informer immédiatement le Chef Juge et ses Assistants, s'il y en a, de la réception de trois cartons rouges de trois Juges différents pour un même athlète.

20km femme de la Coupe du Monde 2010. (Getty Images)

LE TABLEAU DE REPORT DES CARTONS ROUGES

Le tableau de report des cartons rouges est généralement connu sous le nom de Tableau des Disqualifications.

Le but de ce tableau est, dans un premier temps, d'informer les compétiteurs du nombre de cartons rouges que le Secrétaire a reçu pour chaque compétiteur.

En pratique, le tableau ne peut être utilisé que sur un parcours en boucle ou sur piste, où le tableau est placé de manière à ce que tous les compétiteurs puissent facilement voir le tableau et lire ce qui est au tableau chaque fois qu'ils passent.

La structure du tableau est simple: une colonne ou une série de colonnes avec les numéros de dossard des compétiteurs, chacune avec trois espaces blancs en face du numéro. Le tableau doit être placé pour être accessible à la lecture, là où tous les concurrents peuvent facilement voir tout le tableau et ce qu'il contient. Quand les cartons rouges sont reçus par le Secrétaire, et après avoir été vérifiés par le Chef Juge/Secrétaire et entrés sur la Fiche Récapitulative de Jugement, le symbole de l'infraction est placé dans le premier espace blanc face au numéro du concurrent en faute. Quand le second carton arrive pour ce même concurrent, un second symbole est placé dans le second espace et ainsi de suite. Quand trois symboles apparaissent à côté du numéro d'un concurrent, cela signifie que le concurrent a été disqualifié.

La taille du tableau est déterminée par le nombre de compétiteurs sur l'épreuve. L'idéal est d'avoir les numéros de tous les concurrents sur le tableau avant le départ, classés dans l'ordre numérique afin que les compétiteurs sachent où regarder. Cependant, si le nombre de concurrent est trop important, il est plus simple de ne mettre le numéro au tableau que lorsque les cartons rouges arrivent (i.e. si le numéro d'un concurrent ne figure pas sur le tableau, c'est qu'aucun carton rouge n'a été reçu pour ce compétiteur).

Le tableau doit être rempli par le Secrétaire, ou par un assistant désigné pour remplir cette tâche.

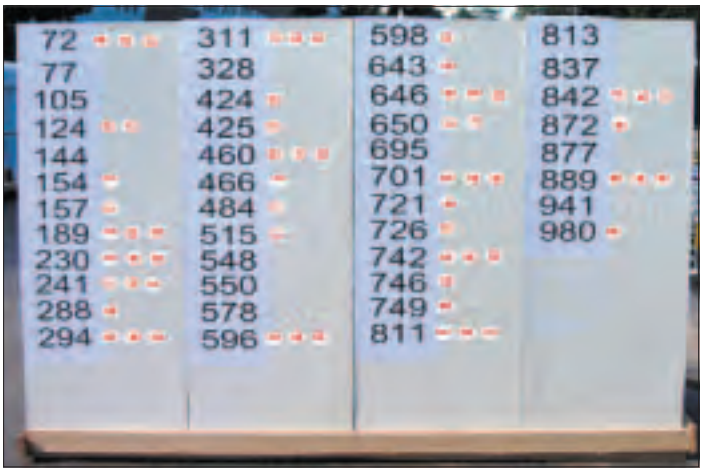

Tableau de report des cartons rouges, Berlin 2009.
(Photo Maurizio Damilano)

COLLECTE ELECTRONIQUE DES DONNEES ET TABLEAU DE REPORT DES CARTONS ROUGES

Pour toutes les compétitions régies par la Règle 1.1 (a) de l'IAAF, des outils informatiques portables avec capacité de transmission doivent être utilisés par les Juges pour communiquer leurs cartons rouges au Secrétaire et au(x) Tableau(x) d'Affichage Electronique(s).

Le système comprend:

(a) Quantité: 8 terminaux portables pour les Juges. Ils sont reliés sans fil ou par câble les uns aux autres et à l'ordinateur qui collecte les données.
(b) Un Tableau Electronique de report des Cartons Rouges.
(c) Un ordinateur qui sert de 'Collecteur de Données'.
(d) Une imprimante de cartons rouges

Description de l'opération

Chaque Juge de Marche, de sa position sur le parcours, a accès à un terminal portable.
Ce terminal, normalement manipulé par le secrétaire du juge, permet la transmission de sa proposition de disqualification (carton rouge) électroniquement au point de contrôle.

Le terminal du Juge

Le secrétaire du juge entre:

(a) Le numéro du Juge (1 – 8)
(b) Le numéro de dossard du concurrent, jusqu'à un maximum de 4 chiffres
(c) Le type d'avertissement
    i. genou fléchi
    ii. perte de contact
(d) Confirmation des détails déjà saisis.
    Cette information est alors transmise au collecteur de données au point de contrôle, où les données sont vérifiées ou précisées.

Point de contrôle

Au point de contrôle, le "collecteur de données' enregistrera automatiquement, avec indication de l'heure TOUTES les données provenant des Juges et ensuite:

(a) Vérifiera que le numéro de dossard est valide. Si ce n'est pas le cas, il enverra un message d'erreur au terminal du Juge qui a envoyé les données de départ. Si la proposition de disqualification est un duplicata du Juge, il ne donnera alors pas de message d'erreur. Toutefois, l'information est enregistrée mais sans effet.
(b) Si l'information reçue est valide, alors :
    i. Un "CARTON ROUGE" est imprimé au format A4 au point de contrôle.
    ii. Le Tableau de Report des Cartons Rouges est mis à jour en ajoutant le symbole de l'infraction devant le numéro de dossard correspondant. S'il s'agit du premier carton rouge reçu pour cet athlète, alors le numéro de dossard est ajouté au tableau sous le dernier numéro de dossard de la liste. Notez que les

Terminal portable des juges. (Photo Maurizio Damilano)

numéros de dossards ne sont PAS classés par ordre numérique MAIS classés dans l'ordre où les athlètes ont reçu leur premier carton rouge. Ce qui signifie que le numéro de dossard restera toujours à la même position durant toute cette épreuve (l'expérience a montré que les athlètes préfèrent voir leur numéro de dossard affiché à la même place sur le tableau, éliminant ainsi le besoin de parcourir tout le tableau en peu de temps).

iii. Le Juge reçoit un accusé de réception.

iv. Le service des résultats reçoit l'information validée.

Groupe de tête aux 50km aux Championnat du Monde, Berlin 2009.
(Photo Maurizio Damilano)

FRANÇAIS

COMPETITIONS DE MARCHE ATHLETIQUE INTERNATIONALES PRINCIPALES DIRECTIVES TECHNIQUES

(1) Sélection du Parcours & Mesures

Le succès de toute Compétition Internationale de Marche dépend en grande partie de la sélection éclairée et de la mesure correcte du parcours. La Règle 230.10 (a) de l'IAAF donne les exigences générales pour la sélection de la longueur maximale du parcours pour les distances classiques internationales de 10km, 20km, et 50km.

Les directives suivantes expliquent en détail la sélection des parcours adéquats:

(a) Pour tous les parcours de Marche Athlétique le départ et l'arrivée doivent avoir lieu, dans la mesure du possible, sur un stade (Jeux Olympiques, Championnats du Monde d'Athlétisme etc.) et là où c'est physiquement possible.

(b) Un parcours en aller-retour ne peut être accepté que s'il se tient sur une route suffisamment large pour être divisée afin d'éviter les virages serrés. Le parcours doit présenter des virages avec un rayon de 7.5 mètres.

(c) Les distances recommandées pour les épreuves de 10km, 20km et 50km sont les suivantes:

Distance	Parcours en aller-retour
10 km	1 km
20 km	1 – 2.5 km
50 km	1 – 2.5 km

(d) Le parcours ne doit pas présenter une trop grande déclivité, particulièrement dans les sections en descente. La surface de la route doit être lisse, sans trous, ni gravier.

(e) Les parcours ne devraient pas être situés à plus d'un kilomètre du stade pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde d'Athlétisme, s'ils se terminent sur le stade.

(f) Il devrait y avoir suffisamment de place le long du parcours pour le médical, le ravitaillement et les postes d'épongeage et de rafraichissement. Il faut également de la place pour les pointeurs, les chronométreurs, les juges, les commissaires de courses, les agents de sécurité et le tableau de report des cartons rouges doit être accessible.

(2) Programme des Epreuves

Selon la Règle 230.8 (b) de l'IAAF, toutes les épreuves de Marche Athlétiques doivent être programmées afin que du départ à l'arrivée les marcheurs bénéficient de la lumière du jour. Toutes les épreuves doivent être programmées aux heures du jour qui permette d'éviter la température maximale et les conditions climatiques extrêmes.

(3) Plan du Parcours (Carte)

Le plan du parcours est un outil important qui sert à informer toutes les personnes impliquées dans la compétition de l'implantation des différentes zones clés telles que les postes de rafraichissement/épongeage, la ligne de départ/arrivée, les toilettes, le service médical, etc. Le plan n'a pas besoin d'être dessiné à l'échelle mais il

Plan de circuit de la Coupe du Monde de Marche IAAF, Chihuahua 2010.

FRANÇAIS

doit montrer l'emplacement correct de toutes ces zones techniques. Le plan doit être distribué à tous les officiels de la compétition, les équipes (entraîneurs & athlète), la presse, les médias, etc. Le plan est également utilisé lors de la Réunion Technique et de la visite de reconnaissance qui a lieu avant la compétition.

(4) Sécurité du Parcours
En accord avec la règle 230.8 (a), le parcours doit être fermé aux spectateurs et aux véhicules, juste avant la première épreuve de la journée. Pour cela, il suffit d'utiliser des barrières, des cordes, des cônes, etc. Des Commissaires et des membres de la police assurent la sécurité sur le parcours, sur les aires d'échauffement, la zone du contrôle anti-dopage, etc. Il est tout particulièrement important d'empêcher les spectateurs et les véhicules de la télévision de bloquer la vue des Juges et de gêner les marcheurs. Les caméras de télévision ne sont autorisées sur le parcours que si elles sont montées sur un véhicule qui n'émet pas de gaz et qui reste, soit devant, soit derrière les marcheurs. La zone d'arrivée devrait être aussi dégagée, sauf pour les officiels sur la ligne d'arrivée. Personne n'est autorisé à se tenir devant le Tableau de Report des Cartons Rouges. Les postes de rafraîchissement/épongeage doivent également être dégagés de toute personne à l'exception des officiels responsables de ces zones.

Cônes sur le circuit des Championnats du Monde d'Athlétisme de Berlin 2009. (Photo Maurizio Damilano)

(5) Le Coordinateur des Juges
Cette personne est responsable d'organiser l'équipe du jugement, c'est à dire tous les Juges, le secrétaire, les ramasseurs de cartes, etc. Il doit également fournir les plaquettes de mise en garde et de disqualification, les cartons rouges, les feuilles récapitulatives du jugement, les fiches individuelles de jugement et les plans du parcours. Cette personne devrait également organiser les réunions des juges avant et après la compétition.

(6) Les ramasseurs de cartons
Les ramasseurs de cartons à bicyclette ou en patins à roulette, ou tout autre système doivent être utilisés pour collecter les cartons des Juges durant chaque course. Ils doivent porter les cartons immédiatement au Secrétaire, qui généralement se tient près du Tableau de Report des Cartons Rouges. Il devrait y avoir un nombre suffisant de ramasseurs de cartons désignés sur la compétition pour couvrir correctement le parcours et de manière opportune. Le nombre maximum serait de un par Juge, et le minimum la moitié de ce nombre selon le tracé et la longueur du parcours. Des dispositions spéciales doivent être prises pour couvrir la partie du parcours qui retourne au stade.
Note: Un système électronique a été développé pour améliorer le système de communication entre les officiels des compétitions visées à la règle 1 (a), cependant le système de la bicyclette va continuer à être utilisé pour la plupart des autres Compétitions.

(*7) Juges & Secrétaire*
L'IAAF sélectionne les Juges pour les compétitions régies par la Règle 1.1(a) de l'IAAF à partir de la Liste des Juges Internationaux. Leurs fonctions, comme celles du Secrétaire, sont décrites dans le paragraphe sur le jugement de ce manuel.

Pointeurs aux Championnats du Monde de Berlin 2009.
(Photo Maurizio Damilano)

(8) Opérateur du Tableau de Report des Cartons Rouges & son Assistant
Il/elle sera responsable du report des cartons rouges sur le tableau durant chaque course. Cela inclut le fait de s'assurer que le Tableau est en bonne place le long du parcours ainsi que celui du matériel nécessaire (copie des numéros de dossards des athlètes ou un marqueur à encre noire en fonction du type de tableau utilisé, des marqueurs rouges, tables, chaises etc.). Généralement la meilleure place pour le tableau d'affichage se situe à courte distance (i.e. 100 mètres) avant la ligne d'arrivée. Durant les courses, les Opérateurs travaillent étroitement avec le Secrétaire pour s'assurer de reporter correctement et aussi vite que possible les cartons rouges sur le tableau après que le Secrétaire ait reporté l'information sur la Fiche Récapitulative de Jugement.

(9) Superviseur des pointeurs & Pointeurs
C'est l'une des tâches techniques les plus importantes qui affecte directement le succès de la compétition. Le Pointeur doit si situer juste avant (i.e. 50 mètres) la ligne d'arrivée. Chaque pointeur doit se voir assigner un maximum de six marcheurs, préférentiellement du même pays afin que les marcheurs soient plus facile à identifier. Chaque pointeur enregistrera le temps à chaque tour sur une feuille de pointage qui liste chaque athlète par son numéro de dossard. Le Superviseur des Pointeurs, un pour cinq pointeurs, les aidera à identifier les athlètes si nécessaire. Le(s) Superviseur(s) sera(ont) également responsable(s) de signaler aux Juges aux Arrivées quel marcheur va terminer parmi ceux à qui il reste des tours.

(10) Juges aux Arrivées
En dehors des chronométreurs, il y a des officiels de ligne de départ et d'arrivée qui remplissent les fonctions du départ (rassembler les marcheurs sur la ligne de départ selon le tirage au sort); et le difficile travail de notifier à chaque marcheur combien il lui reste de tours à faire et quand ils finissent. Cette dernière fonction est extrêmement importante et requiert une proche collaboration avec l'équipe des Pointeurs. Un guetteur devrait être désigné pour aider à cette tâche. Dès que le(s) marcheur(s) en tête de la course entre(nt) dans le dernier tour, cette personne se postera approximativement à 100m de la ligne d'arrivée. Quand le guetteur lit le numéro de chaque marcheur, il le signale à l'équipe des pointeurs. L'usage de talkies-walkies peut aider dans ce processus. Le superviseur des pointeurs approprié informe alors les Juges aux Arrivées que ce marcheur est soit sur le point de finir, soit qu'il lui reste des tours à faire. On peut utiliser une ligne d'arrivée séparée avec des cônes pour aider à séparer les marcheurs qui finissent de ceux à qui il reste des tours.

(11) Postes de Rafraîchissement, Ravitaillement et d'épongeage (10, 20 & 50Km)
Selon la règle 230.9, des postes de rafraîchissement et d'épongeage seront disposés à des intervalles appropriés. Ils seront situés sur le parcours de façon à être facile d'accès pour les marcheurs. La meilleure solution pour les postes de rafraîchissements est d'avoir des gobelets à moitié remplis et placés sur des tables de 1m de haut. Les marcheurs peuvent alors simplement passer à coté de la table et attraper les gobelets. Le personnel s'assure que les gobelets sont toujours remplis et ramasse ceux jetés sur le parcours. Une grande poubelle peut être utilisée pour les gobelets qui ont été jetés. La meilleure solution pour les postes d'épongeage est

Poste de rafraichissement aux Championnats du Monde de Berlin 2009.
(Photo Maurizio Damilano).

d'avoir des éponges de taille moyenne trempées dans des sceaux d'eau et placées sur des tables de 1m de haut pour être d'accès facile pour les marcheurs.
Selon la règle 230.9, les ravitaillements, qui peuvent être fournis par le Comité d'Organisation ou par les athlètes, seront placés sur des tables identifiées avec le nom du pays des athlètes (ou les 3 lettres code). Ils seront placés de façon à être d'accès facile, ou ils peuvent être mis dans les mains des concurrents par un personnel autorisé. Des officiels d'athlétisme devraient être désignés pour superviser les postes de ravitaillement et s'assurer qu'au maximum deux personnes de chaque pays sont placées derrière chaque table de ravitaillement. En aucun cas une personne n'est autorisée à courir à côté des marcheurs pour donner le ravitaillement. Le personnel doit faire attention de ne pas gêner les marcheurs lorsqu'il ramasse les bidons etc. jetés sur le parcours.

(12) Service Informatique et Résultats
Un programme informatique devrait être utilisé pour permettre d'imprimer les temps intermédiaires et le résultat final. Ceci doit être effectué le plus tôt possible après chaque épreuve. Le résultat final imprimé doit comprendre les temps finaux et le classement de chaque athlète y compris les athlètes disqualifiés (DQ) et les athlètes qui abandonnent (DNF) marqués en fin de liste. Si l'épreuve comprend également une Compétition par équipe, les feuilles des résultats par équipe devraient être imprimées séparément et faire partie du jeu de résultat final. Pour les Compétitions de Coupes de Marche, le classement par équipe est effectué de la façon suivante (Réglementations des Compétitions 717.5, approuvé par le Conseil de

Tapis pour le système de transpondeur.
(Photo Luis Saladie)

l'IAAF - Juin 1998):

- Chaque épreuve fera l'objet d'un classement séparé
- Trois athlètes par équipe seront pris en compte pour le classement dans chacune des courses
- Le résultat des équipes sera déterminé en fonction de l'addition de points réalisés par les athlètes de chaque équipe.
- L'équipe victorieuse sera celle dont le total de points sera le plus faible. Si une équipe termine incomplète, les coureurs terminant l'épreuve seront classés à titre individuel et pourront concourir pour l'attribution des prix individuels.
- Les athlètes participant à titre individuel ou ceux appartenant à des équipes terminant incomplètes ne seront pas défalqués du classement de l'épreuve pour la détermination du classement par équipe.
- En cas d'ex-æquo, les équipes totalisant le même nombre de points seront départagées en faveur du pays ayant le marcheur le mieux classé.

Les temps intermédiaires doivent être enregistrés pour les hommes et les femmes du 20km au 5km, 10 km & 15 km; et pour les hommes au 50km au 10 km, 20 km, 30 km & 40 km.

(13) Chronométrage

Le chronométrage des Compétitions de Marche sera effectué conformément à la règle 165.23 de l'IAAF. Pour toutes les épreuves, les temps seront lus au l/100éme de seconde et seront convertis à la seconde supérieure, par exemple, pour le 20 Km Marche hommes, 1:22:44.32 sera enregistré 1:22:45. Les temps de tous ceux qui

finissent seront enregistrés. Les temps intermédiaires devraient également être notés pour le 20Km Hommes et Femmes aux 5Km, 10Km et 15Km, et pour le 50 Km Hommes aux 10Km, 20Km, 30Km et 40km.

(14) Réunion Technique
Avant la première journée de compétition, une Réunion Technique doit avoir lieu dans le but de revoir les aspects techniques de la compétition. Chaque équipe ou fédération engagée dans la compétition peut assister à cette réunion avec au maximum deux (2) représentants (et si nécessaire avec un interprète). Toutes les délégations doivent être informées suffisamment à l'avance du lieu et de l'heure de la réunion. La réunion sera présidée par le Délégué Technique de l'IAAF et/ou le Directeur Technique de la compétition. Les questions concernant les aspects techniques de la compétition seront soumises par les chefs de délégations au moins trois heures avant la réunion, si non traitées dans le Manuel des Equipes. La Confirmation Finale des Equipes doit être effectuée lors cette réunion.

(15) Contrôle Antidopage
Le Contrôle Antidopage sera effectué conformément aux Directives de Procédures pour le Contrôle Antidopage de l'IAAF. Le Comité d'Organisation / la Fédération Hôte doit fournir le matériel et le personnel nécessaire afin d'effectuer le nombre de contrôles décidés par l'IAAF ou l'organisme dirigeant approprié.

(16) Autres Points Techniques Importants
Les autres points techniques importants sont les animateurs, les services médicaux, l'aire d'échauffement, les toilettes, les places assises pour les spectateurs et les VIP, le jury (formulaires de réclamation), les rafraîchissements pour les officiels, et les cérémonies protocolaires.

(17) Records du monde de marche
Au moins 3 Juges de marche appartenant au Tableau des Juges Internationaux de l'IAAF ou des Juges continentaux officieront pendant la compétition et signeront le formulaire de demande d'homologation.
Le parcours doit être mesuré par un Mesureur International de Parcours sur Route de catégorie 'A' ou 'B' comme signifié dans la Règle 260.29(a) de l'IAAF. Le parcours doit être certifié et validé selon les Règles 260.29(b) et (c) et la distance du parcours doit répondre aux exigences de la Règle 260.29(b). Le parcours doit être remesuré dans les deux semaines précédents l'épreuve, le jour de l'épreuve ou aussi tôt que possible après l'épreuve par un Mesureur de catégorie 'A' ou 'B' différent de celui qui a fait la première mesure comme spécifié dans la Règle 260.29(d) de l'IAAF.